

00
10

Hypothèque Dijon - 1er Bureau
 Du 17 AVR. 1998
 pour ordre

DROITS: +
 SALAIRES: 1480
 TOTAL: 1480

PUBLIÉ A LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
 12 MARS 1998
 Reçu: 4855 Val 988 N° 218 f
 Le Conservateur

Le Conservateur
 E. FERNANDEZ

E. FERNANDEZ

sous le numéro D 775.567.597 (ou toute autre caisse régionale de Crédit Agricole qui pour lui être substituée notamment par voie de fusion),
 Ci-après nommé dans le corps du présent acte le PRETEUR.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, il est fait élection de domicile, savoir :
 - pour les parties, en leur demeure respective ;
 - pour la Banque ou l'établissement prêteur, intervenant aux présentes, en son siège social sus indiqué.
 - pour la validité de l'inscription à prendre en vertu des présentes, domicile est élu l'étude du notaire soussigné.

PRESENCE ou REPRESENTATION

La ou les personnes identifiées ci-dessus sous le vocable "VENDEUR" sont, savoir :
 - non présentes en ce qui concerne Madame DOMINIQUE VIEILLARD,
 Madame DOMINIQUE VIEILLARD,
 En vertu d'une procuration sous seing privé en date à Dijon su 5 septembre 1997, qui demeurera annexée aux présentes après mention.
 Précision étant ici faite que le vocable "VENDEUR" s'applique tant aux mandants qu'à leur mandataire.

La ou les personnes identifiées sous le vocable "ACQUEREUR" sont présentes.

Le prêteur est représenté par Monsieur François PENY, clerc de notaire, demeurant à Dijon 2 rue Bossack,
 En vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par Monsieur Jean-Michel OZOUX, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, demeurant à DIJON 18, Rue Davout aux termes d'une procuration authentique reçu par Maître Veronique WERNER, notaire soussigné, le 26 juin 1996,
 Monsieur OZOUX ayant lui-même agi au nom et en qualité de Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole MUTUEL DE LA COTE D'OR, nommée, et comme spécialement délégué à l'effet des présentes, aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration de ladite Caisse, qui a été prise le 18 avril 1994, et dont un exemplaire a été déposé au rang des minutes de Me MARION, notaire à Dijon, le 26 mai 1994.

OBJET DU CONTRAT

Le VENDEUR vend par ces présentes, à l'ACQUEREUR qui accepte, les biens ci-dessus désignés sous le vocable "L'IMMEUBLE", tel que celui-ci existe avec toutes ses dépendances tous immeubles par destination qui en dépendent et tous droits y attachés, sans aucune exception, ni réserve.
 L'ACQUEREUR déclare parfaitement connaître lesdits biens pour les avoir visités en vue des présentes et s'être entouré de tous les éléments d'informations nécessaires à tous égards.

DESIGNATION

1°) Une maison d'habitation sise à Dijon 10 rue Capitaine Coignet, comprenant :
 - au sous-sol : pièce de réception, garage deux voitures, cave, atelier, réserve, rangements,
 - au rez de chaussée: entrée, cuisine, séjour, une chambre, dégagement, salle de bains, wc, rangements,
 - à l'étage: deux chambres, dégagement, salle d'eau avec wc, rangements,
 Ledit bien immobilier est cadastré, savoir :